



Sapin de Noël et laïcité

publié le 14/10/2016

L'installation d'un sapin à Noël et la vente d'œufs de Pâques violent-elles le principe de laïcité ?

Descriptif :

L'installation d'un sapin à Noël et la vente d'œufs de Pâques violent-elles le principe de laïcité ?

L'installation d'un sapin à Noël et la vente d'œufs de Pâques violent-elles le principe de laïcité ?

La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 sur l'interdiction des signes religieux dans les établissements scolaires ne concerne que le port, par les élèves, de tenues vestimentaires manifestant ostensiblement une appartenance religieuse. Les manifestations, utilisations, expositions d'emblèmes religieux ...etc dans les établissements scolaires ne peuvent être appréciées en fonction de cette loi mais en fonction du principe constitutionnel de laïcité. Lorsque celui-ci se trouve violé (prosélytismes, discriminations...) celles-là sont effectivement interdites. Au demeurant, la vente d'œufs de Pâques et l'installation d'un sapin de Noël, traditions purement culturelles, ne présentent pas de caractère idéologique ou religieux et ne portent donc pas atteinte au principe de laïcité.